Il y a certaines différences, monsieur le président, entre le gain de capital au Canada et aux États-Unis. Elles découlent jusqu'à un certain point des modifications que nous avons apportées à notre régime fiscal afin de répondre à nos propres besoins. Ainsi, si je puis parler d'une industrie qui intéresse ceux qui viennent de l'Alberta, je vous dirai qu'en 1962, sur les instances du gouvernement alors au pouvoir, le Parlement avait voté une mesure qui devait inclure dans les revenus les profits des concessions pétrolières et permettre en même temps de déduire immédiatement le coût de celles-ci. Voilà précisément ce qu'on propose quant à l'acquisition d'animaux de reproduction, etc., après le 1er janvier 1972.

M. Danforth: Monsieur le président, cette question est d'une si grande importance pour l'industrie agricole au Canada que nous devons, si nous voulons représenter convenablement les cultivateurs d'un bout à l'autre du pays, l'étudier de façon beaucoup plus approfondie. Le secrétaire parlementaire a avoué que le projet de loi est destiné à éliminer progressivement le principe du troupeau de base. Cela révèle ce que le gouvernement pense de cet aspect particulier de l'agriculture et montre son attitude envers l'agriculture en général. Je voudrais donc poser quelques questions au secrétaire parlementaire et au ministre des Finances. Les fonctionnaires qui assistent à la séance seront peut-être en mesure de les aider à répondre aux questions.

Le secrétaire parlementaire ou le ministre pourraient-ils nous dire sur quels principes fondamentaux le gouvernement fonde son attitude envers l'agriculture dans le domaine fiscal? Le gouvernement trouve-t-il que l'agriculture n'est pas sur le même pied que les autres sociétés et entreprises canadiennes? Il n'est pas simplement question d'une entreprise quelconque, mais d'une industrie dont les caractéristiques ont été reconnues par divers gouvernements canadiens dans le passé.

Sans doute, en tentant de réviser le régime fiscal, le gouvernement s'est efforcé particulièrement, comme en font foi les directives données à ceux qui ont rédigé l'avant-projet, de supprimer les échappatoires. Certaines de nos grandes entreprises ont profité de l'évidente faiblesse de l'ancienne loi et, en engageant des comptables et des avocats habiles, elles ont pu éviter de payer certains impôts. Sans doute, plusieurs millions de dollars qui auraient dû être versés en impôts ne l'ont pas été et ont été détournés au profit de ces entreprises grâce aux diverses lacunes de la loi d'alors. Après avoir lu certaines parties de ce bill, je ne doute pas que le gouvernement ait tenté délibérément et méticuleusement de supprimer beaucoup de ces échappatoires. Je ne m'y oppose pas. A mon avis, cela est juste et raisonnable.

En présentant cette révision de base de la structure fiscale, je ne doute pas que le gouvernement ait cru, tout comme la majorité des Canadiens, que si on rendait le système fiscal plus équitable, si chacun payait sa part de l'impôt, il en resulterait une diminution générale des taux d'imposition. En d'autres termes, le gouvernement a estimé que ceux qui étaient les moins capables de payer devraient payer moins d'impôts et qu'au Canada nous devrions adopter un système fiscal qui serait pratique, plausible et acceptable. Toutefois, dans le zèle dont il a fait montre pour atteindre cet objectif et suivre cette voie prescrite et louable, il n'a pas, selon moi, tenu compte des aléas de l'industrie agricole. On n'a pas compris que les principes fondamentaux qui s'appliquent aux sociétés commerciales et aux industries plus importantes ne s'appliquent pas dans la même mesure aux entreprises plus petites et à l'exploitation agricole. Voilà la raison de notre exaspération en présence de ce qui paraît être une tentative délibérée de la part du gouvernement d'adopter une mesure législative qui pourrait avoir un effet défavorable sur les moyens d'existence des agriculteurs canadiens.

Mon collègue a mentionné qu'il nous fallait soutenir la concurrence sur le marché nord-américain. Ce dernier est en effet d'importance vitale pour l'industrie agricole du Canada. Comme cette industrie ne peut avoir qu'environ 20 millions de clients au Canada, elle doit exporter en grande quantité pour survivre. Étant donné la nature même de l'agriculture aujourd'hui, les agriculteurs canadiens doivent utiliser les méthodes, les machines et les techniques scientifiques les plus récentes. Tout cela coûte cher et, si le marché est restreint, nos agriculteurs ne pourront pas employer ces nouvelles techniques, parce que le coût de production par unité sera alors trop élevé. D'autre part, si nous pouvons exporter 30 p. 100 ou plus de la production de nos industries de l'élevage et de l'agriculture, les agriculteurs canadiens pourront survivre car, alors, le coût de la production par unité sera moins élevé et les agriculteurs auront quelque chance de réaliser des bénéfices. Si on commence à tripoter les avantages fiscaux dont a bénéficié jusqu'ici l'agriculture, si on rend la situation fiscale de l'agriculture moins attrayante en vertu du bill à l'étude, comme je le soupçonne, le sort de l'industrie deviendra, en effet, précaire.

Je reviens donc à ma déclaration d'ouverture et je demande au gouvernement de nous dire, avant qu'on en arrive à une impasse, quel principe l'a inspiré lorsqu'il a élaboré les dispositions fiscales relatives à l'agriculture. Le gouvernement se rend-il compte qu'en supprimant le concept du troupeau de base, il détruit tout ce qui encourageait les éleveurs à s'adonner à ce genre d'exploitation? Le gouvernement sait-il que l'impôt sur les gains en capital va rendre presque impossible l'exploitation d'entreprises de ce genre de génération en génération? Le gouvernement est-il au courant que, par sa nature même, l'exploitation agricole, et surtout l'élevage n'est pas l'œuvre d'une génération? Ce n'est pas comme une opération qui consisterait à vendre des parts, à accumuler une certaine somme d'argent, à construire une usine et à lancer une entreprise en quelques mois. La constitution d'un troupeau de base d'une race particulière pour la reproduction prend parfois deux ou trois générations. A l'heure actuelle, et dans de nombreux cas, c'est le grand-père qui est fier de la production de son petit-fils car il ne s'agit pas d'un résultat obtenu en deux ou trois ans. Je me demande si le gouvernement en est conscient.

• (11:50 a.m.)

Une chose qui m'inquiète beaucoup—je me demande également si le gouvernement en est conscient—ce sont les conséquences, surtout en matière agricole, qu'aura cette mesure si les gouvernements provinciaux venaient à ne pas en tenir compte. Que se produirait-il si cette imposition des cultivateurs ne représentait qu'une faible partie de leurs impôts et qu'ils aient à faire face à d'autres impôts sur les successions et sur le revenu prélevés au niveau provincial? Voilà autant de questions qui exigent une réponse avant que nous n'acceptions d'adopter ces articles du bill.